

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités
locales
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie

Affaire suivie par Armelle Le Brun

☎ 05 55 20 55 80
📠 05 55 20 56 04

Courriel : armelle.le-brun@correze.gouv.fr

Compte-rendu

Objet	Réunion de la commission de suivi de site de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rosiers-d'Egletons
Date et lieu	28 juin 2016 à l'UIOM de Rosiers-d'Egletons
Participants	<ul style="list-style-type: none">- Mme Magali Daverton, secrétaire général de la préfecture, présidente,- M. Jean Boinet, maire de Rosiers-d'Egletons,- Mme Cathy Mazerm, fédération départementale Corrèze environnement,- M. Marc Chatel, président du SYTTOM 19,- M. Pierre Pittman, directeur du SYTTOM 19,- M. Claude Léonard, Corrèze incinération,- M. Jean-Philippe Silvain, directeur de site, Corrèze incinération- M. Didier Dumonteil, adjoint au responsable de site,- M. Dominique Delassise, responsable de site,- M. Richard Genet, ARS,- M. Christian Reutenauer, UT DREAL- Mme Armelle Le Brun, préfecture
	<p>Mme Daverton remercie les membres de leur présence et précise que la dernière réunion a eu lieu il y a un an. Le rythme est donc conforme à la réglementation.</p> <p>Elle présente les points à l'ordre du jour :</p> <p>1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 2 juin 2015</p> <p>Le SYTTOM propose une modification de ce projet de compte-rendu, page 4. Au lieu de "A ce stade, le SYTTOM a d'ores et déjà déterminé qu'il ne serait pas possible de fournir de la chaleur à la fois pour 8 hectares de serres et pour le réseau de chaleur. La cohabitation serait en revanche possible avec 4 hectares de serres." il est proposé "A ce stade, le SYTTOM a d'ores et déjà déterminé que la fourniture de la chaleur à la fois pour 8 hectares de serres et pour le réseau de chaleur nécessitera des adaptations qui feront partie de la future consultation concernant l'exploitation de l'usine. La cohabitation serait en revanche possible sans modifications sensibles avec 6 hectares de serres."</p> <p>Le compte-rendu est approuvé moyennant cette modification.</p>

Madame Daverton souhaite que cette modification soit l'occasion pour le SYTOM de donner des informations sur l'avancée du projet de 8 hectares de serres à tomates. En effet, le préfet a été saisi d'un certain nombre d'interventions à ce sujet et a reçu en copie des échanges de mail entre le porteur de projet et le SYTTOM faisant état de difficultés.

Monsieur Chatel explique que, à l'instar de ce qui s'est passé pour le réseau de chaleur de la ville d'Egletons, le SYTTOM est sur le point de finaliser une convention avec les serristes qui actera l'accord sur la quantité d'énergie fournie et sur son prix.

A une question de la secrétaire générale, M. Chatel indique qu'il y aura assez d'énergie disponible pour 8 hectares de serres. A terme, c'est plus de 80% de la production qui sera valorisée via la production d'électricité, le réseau de chaleur et les serres.

Madame le secrétaire général souhaite savoir s'il est vrai que des promesses concernant le prix n'ont pas été tenues.

M. Chatel explique qu'il n'en est rien. Le syndicat avait acquis les terrains nécessaires au projet. Ceux-ci ont été transférés à la communauté de communes de Ventadour qui va réaliser les travaux nécessaires à la création de la plate-forme, ce qui représente de 1,5 à 2 millions d'euros. Le SYTTOM quant à lui aura à sa charge un investissement de "jonction" pour que l'UIOM soit relié aux serres de l'ordre de 1 à 1,5 million d'euros. Ce coût sera répercuté sur celui de l'énergie vendue aux serristes. Jusqu'à présent, ces derniers n'avaient jamais eu d'éléments de prix. La proposition qui leur est faite est de 8€/MW qui pourra être ramenée à 4 ou 5 € s'il y a des subventions. Or, les demandeurs espéraient un montant de 3 € voire une totale gratuité. Ceci n'est pas possible au regard des investissements nécessaires.

Le SYTTOM a une réelle intention de faire aboutir le projet mais manquait jusque là d'éléments techniques précis.

Le projet de convention devrait être adressé aux serristes début juillet.

M. Boinet est satisfait d'avoir eu ces informations mais n'avait pas reçu d'intervention directe de la part des serristes. Pour sa part, il est intervenu dans son champ de compétence, à savoir l'urbanisme, et a zoné son projet de PLU pour qu'il soit compatible avec le projet.

M. Chatel ajoute que dans ce dossier l'investissement pour les serres elles-mêmes représente 8 millions d'euros.

A une question du président sur la compétitivité du tarif proposé par rapport à d'autres énergies, le SYTTOM répond que le coût est largement inférieur à celui d'un chauffage au gaz ou électrique. M. Genet ajoute que cette énergie permet d'avoir un tarif stable et garanti.

2. Bilan 2014 - 2015

Avant de présenter le rapport d'activité, M. Léonard explique que le réseau de chaleur et les serres sont deux projets différents nécessitant une température différente pour l'eau et des équipements spécifiques.

Il rappelle que l'UIOM a été mis en service en 1997. Il a une capacité d'incinération de 40 000 tonnes par an. Il emploie 14 personnes. Son propriétaire est le SYTOM 19. Son exploitant est Corrèze incinération dans le cadre de la délégation de service public qui prendra effet le 1er juillet.

M. Delassise présente les résultats techniques de l'installation. Le nombre d'heures de fonctionnement est resté stable.

A une question du président sur la notion de taux de disponibilité, M. Delassise répond que celui-ci ne peut jamais être à son maximum, car des opérations de maintenance sont toujours nécessaires. On ne peut pas le considérer comme un indicateur de santé du site.

M. Léonard ajoute que l'UIOM est la première usine du groupe SUEZ en termes de disponibilité, ce qui a un intérêt économique certain.

Les opérations de maintenance seront programmées en fonction des nécessités de fonctionnement des serres et du réseau de chaleur.

M. Delassise reprend sa présentation en indiquant que le tonnage global traité est en légère baisse. L'augmentation du tonnage des

encombrants constitue un signe encourageant en terme de collecte et de revalorisation. La baisse du tonnage des ordures ménagères confirme une tendance observée depuis 2008 avec le développement du tri et l'optimisation du réseau des déchetteries.

L'énergie électrique produite et vendue reste stable. On observe la même stabilité pour les mâchefers valorisés.

La consommation électrique reste stable mais pourrait être amenée à augmenter avec les nouveaux matériels (pompes pour le réseau de chaleur).

Les rejets gazeux sont satisfaisants, ce qui démontre l'efficacité des filtres à manche. Aucun dépassement journalier n'a été constaté. Concernant le compteur des 60 heures, on constate un dépassement de 4 heures lié à la présence de placoplatre.

Les taux de dioxines et de furane sont faibles et conformes aux normes. Les rejets gazeux font l'objet de contrôles semestriels qui n'ont pas montré de dépassements des normes. Les contrôles de la lagune pompiers sont conformes.

Concernant les résidus d'incinération, tous les lots de mâchefers se sont avérés revalorisables. L'UIOM n'arrive pas à répondre à toutes les demandes de l'entreprise Pignot.

Globalement, les résultats environnementaux de l'usine sont très bons. Le président interroge M. Reutenauer sur son appréciation de ces résultats.

Celui-ci confirme la conformité de ceux-ci. Il effectue des visites régulières et n'a pas relevé de non-conformité. Il note cependant quelques coupures électriques.

M. Delassise explique que ce problème sera bientôt résolu grâce à l'installation d'un nouveau transformateur.

Concernant la surveillance de l'air, plusieurs campagnes sont menées avec le concours de Limair :

- retombées atmosphériques,
- air ambiant (préleveur haut débit),
- bio-surveillance sur le lait, les choux et le miel.

Au vu de ces analyses, le point le plus impacté (et ce, depuis le début des analyses en 2008) est situé aux services techniques, ce qui peut peut-être s'expliquer par la proximité de la zone d'activité de Tra-la-Bos.

Parmi les métaux lourds, la présence de manganèse demeure sans explication. Il est à noter que celui-ci peut avoir une origine naturelle.

Globalement, l'ensemble des résultats est conforme.

Une étude de risque sanitaire menée en 2014 a conclu à l'absence de risque chronique, bien qu'étant partie d'une hypothèse maximisante (vivre pendant 30 ans à côté de l'UIOM en consommant des produits locaux).

M. Delassise finit sa présentation par la description des travaux réalisés en 2015.

3. Projet d'évolution du site

L'objectif est d'augmenter le potentiel énergétique des déchets. C'est ainsi que le site va fournir 80% de l'énergie consommée par le réseau de chaleur, ce qui va faire baisser considérablement la consommation d'énergie fossile.

La cartographie du futur réseau est présentée. Celui-ci chauffera notamment des équipements publics comme la maison de retraite ou la piscine ainsi que des entreprises comme Charal. Il s'agit de transporter de la chaleur à 100°C sur 3,5km (40 à 45°C sont nécessaires pour les serres). Le rejet de 3500 tonnes de CO² sera ainsi évité.

M. Léonard explique que s'il s'agit d'une nouvelle activité au sein de l'UIOM, l'expertise sur ce type d'équipement existe au sein du groupe SUEZ. Un poste supplémentaire sera créé au sein de l'usine.

Les principales modifications envisagées sont décrites notamment l'augmentation de la capacité de traitement annuel et la création d'une nouvelle plate-forme pour les encombrants. La récupération des eaux

pluviales de cette plate-forme ne nécessitera pas la création de bassins de rétention supplémentaires, car la capacité des bassins existants est suffisante.

M. Reutenauer explique qu'il sera nécessaire de faire un arrêté préfectoral complémentaire en raison du changement d'exploitant, de la mise en place de nouvelles garanties financières et des modifications mineures apportées à l'équipement. Cet arrêté sera soumis à l'avis du CODERST.

4. Questions diverses

M. Pittman fait part de son inquiétude concernant le reclassement des parcelles autour de l'UIOM à l'occasion de la révision du PLU. Elles étaient auparavant zonées en zone d'activité et relèvent désormais d'une urbanisation future et donc nécessitent une procédure d'évolution du PLU pour être urbanisées.

M. le maire de Rosiers-d'Egletons répond que ce point a été pris en compte lors de l'enquête publique.

Mme Mazerm demande s'il a été fait une analyse de l'impact environnemental des kilomètres parcourus par les camions qui alimentent l'usine.

M. Pittman explique que cette problématique est prise en compte. Le nombre de camions est en baisse notamment grâce à la mise en place de centres de transfert et à l'achat de nouveaux camions et le nombre de rotations a baissé d'un tiers. Un travail est mené avec l'observatoire régional sur le bilan carbone.

Mme Mazerm regrette de ne pas avoir d'informations sur l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets. Il lui est répondu que le pilotage est assuré par le conseil régional et qu'à ce stade, le préfet n'a pas reçu d'information.

Elle souhaite également être informé des plans locaux qui doivent obligatoirement être faits par les collectivités compétentes en matière d'ordures ménagères. Le bureau de l'urbanisme et du cadre de vie fera le point avec elle sur les textes applicables.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le président lève la séance.

Le SYTTOM propose aux membres qui le souhaitent de visiter l'usine.

Qualité et signature